

L'étau se resserre autour du SYDED

Régler au plus vite le problème des odeurs d'ALVEOL, telle était l'ambition de la CLIS réuni, hier, à la salle des fêtes de Peyrat-de-Bellac.

Stéphanie Barrat

stephanie.barrat@centrefrance.com

« **D**es solutions pérennes doivent être trouvées rapidement. Je n'entends pas attendre deux ans pour régler le problème », annonce d'emblée Jean Salomon, le sous-préfet de Bellac et de Rochechouart. Dès les premières minutes, le ton de cette commission locale d'information et de surveillance (CLIS) est donné.

Une fois encore, c'est autour de la table que les services de l'État, le SYDED, la DREAL (1), les associations de protection de l'environnement et les riverains (2) se retrouvent pour évoquer les nuisances olfactives du centre de stockage de déchets ménagers et assimilés ALVEOL exploité par le SYDED.

La science face au ressenti

D'experts en experts, de spécialistes en spécialistes, les chiffres, les pourcentages, les seuils s'égrènent.

D'après les relevés effectués en février/mars et juin/juillet 2011 par l'association de surveillance de l'air en Limousin LIMAIR, le professeur Christian Moesch du CHRU de Limoges a présenté les caractéristiques de ce fameux gaz qui sent si fort, le sulfure d'hydrogène (H2S). Puis, le



MOT D'ORDRE. Ce message inscrit sur des balles de foin reflète parfaitement celui, hier, de la commission locale d'information et de surveillance. 58

professeur a établi qu'à cette concentration dans l'air, il n'y a pas de risque pour la santé. Mais les nuisances olfactives sont bien réelles et reconnues.

Le conseiller général de Bellac, Claude Peyronnet, a réagi après la démonstration du professeur Moesch en mettant en doute la représentativité des mesures. Ces dernières ont été effectuées en 15 jours.

« Dans un arrêté draconien à paraître, je veux que davantage de capteurs soient installés à des endroits "défavorables" afin d'obtenir une cartographie la plus précise possible, prévient Jean Salomon, le sous-préfet. »

Christelle Lorgue, présidente de l'association des riverains "Nature et cadre de vie", ne semble pas convaincue : « Vous voulez refaire des mesures

d'une autre façon, très bien, mais de quel droit on peut nous imposer de respirer ça au quotidien. »

« Les premiers éléments ne font pas apparaître des risques majeurs pour la santé des populations riveraines », souligne David Santi de la DREAL. « L'impact est non-significatif », renchérit Denis Mausset, ingénieur du SYDED. Cependant, tous deux précisent que « cette étude doit être complétée et affinée, que les suivis doivent être réguliers et obligatoires ».

« Ça fait 18 mois qu'on entend vos promesses »

Entre les études préalables, les travaux demandés et ceux réalisés (torchère, lixiviats, curage...), le SYDED peine à convaincre. « Nous nous engageons à faire les travaux pour que cette situation cesse le plus vite possible », promet pourtant Gérard Lamardelle, le président du SYDED. « Ça fait 18 mois qu'on entend vos promesses ! Nous avons fait preuve d'une patience extraordinaire. Maintenant il faut interrompre l'exploitation du site le temps de faire vos travaux, indique Claude Peyronnet. En attendant, les ordures brûleront dans l'incinérateur de Limoges, il paraît que techniquement c'est possible ». « Impossible, lui rétorque Gérard Lamardelle, l'agglomération ne peut pas absorber la totalité des ordures du département. »

Pour Yvan Tricart, membre de

« Limousin Nature Environnement » (LNE), une réflexion départementale sur la gestion des déchets s'impose en Haute-Vienne. « Bien sûr que même en arrêtant l'exploitation du site, les odeurs [provenant des déchets ménagers stockés] ne vont pas s'arrêter net mais n'en rajoutons pas », indique t-il.

« L'objectif est qu'à l'été 2012, les riverains puissent ouvrir leurs fenêtres et que les odeurs aient disparu. L'État ne fera aucun cadeau au SYDED sur les délais », explique le sous-préfet. avant d'annoncer que la prochaine CLIS aura lieu en juillet 2012. D'ici là, des réunions de travail auront lieu entre les différents acteurs.

« En dehors des arrêtés préfectoraux, je vous demande de prendre des décisions humaines », exhorte Christelle Lorgue. La présidente de l'association des riverains souhaite que le SYDED agisse au plus vite et prenne lui-même des décisions. ■

(1) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin.

(2) Pour la première fois, les riverains, représentés par la présidente de leur nouvelle association "Nature et cadre de vie" ont participé à la CLIS et donc faire entendre leur voix.

OBJET INSOLITE

Dans les poubelles. Parmi les objets qui n'ont rien à faire dans les poubelles, des radionucléides médicaux ont été découverts à ALVEOL. Il s'agit d'éléments chimiques possédant une radioactivité artificielle, utilisés comme source de rayonnements pour des radiothérapies